



Point 3 à l'ordre du jour :

## **Comptes 2016**

*Rapport de la Commission des finances*

# Comptes 2016

## 1. Introduction

---

La Commission des finances (CoFin), composée de Denis Candaux, président (laïc), Ariane Baehni (pasteur), Claude Busslinger (laïque), Laurent Lasserre (pasteur), et Olivier Leuenberger (laïc), a examiné, dans ses séances du 3, 16 et 18 mai, les comptes de l'EERV et le message du Conseil synodal (CS) qui seront soumis à l'approbation du Synode des 16 et 17 juin. Elle a aussi analysé le rapport de l'Organe de contrôle financier, la fiduciaire Staehli.

Le 16 mai, elle a rencontré Jean-Michel Sordet, Xavier Paillard, Myriam Karlström, Florence Baudraz et René Jurenak pour la séance règlementaire. Lors de cette rencontre, la CoFin a posé de nombreuses questions de détail et a obtenu des réponses adéquates de la part du CS, questions et réponses que nous ne jugeons pas utile d'inclure intégralement dans notre rapport.

Comme ces dernières années, les résultats comptables sont meilleurs que ceux budgétés : l'année se termine avec un résultat final global de Fr. -236 457 (ménage cantonal seul : Fr. -224'567), alors que le budget faisait état d'un déficit de Fr. -381'000 (ménage cantonal seul : Fr. -277'200.-).

Tout en considérant ce déficit comme important, la CoFin relève l'effort fourni et remercie le CS pour sa gestion financière, et l'ensemble des collaborateurs de l'EERV pour l'utilisation parcimonieuse des ressources. Elle remercie également Mme Baudraz, M. Jurenak et les collaborateurs de l'OCF ainsi que les caissiers des régions, des lieux d'Eglise et de Terre Nouvelle pour leur travail.

## 2. Système de contrôle interne (SCI)

---

La CoFin a pu prendre connaissance d'un rapport spécifique de la fiduciaire relatif au SCI. Celui-ci est opérationnel, documenté et surveillé, selon les recommandations du CS. Pour mémoire, le SCI permet un contrôle continu et partiellement automatisé de tout ce qui concerne les finances et les salaires. Nous félicitons l'OCF et l'ORH pour ce travail très important.

La CoFin est heureuse de savoir que ce système fonctionne, celui-ci ayant été indirectement<sup>1</sup> sollicité par l'Etat de Vaud.

---

<sup>1</sup> En sollicitant un contrôle ordinaire, l'Etat de Vaud a obligé l'EERV à se doter d'un SCI.

### 3. Présentation des comptes

---

Les comptes 2016 présentent en page a et b le compte de résultat et le bilan de l'EERV. Un tableau de flux de trésorerie a fait l'objet d'un premier essai interne cette année. Ce tableau étant exigé pour les grandes entreprises, la CoFin se réjouit que, par analogie, l'EERV adapte la présentation de ses comptes.

La CoFin relève qu'en de nombreux endroits, les comptes mentionnent un poste R500. Si elle comprend que cet anniversaire doit être marqué, elle demande au CS de lui présenter avec les comptes 2017, un récapitulatif de tous les produits et charges induits par les divers projets R500 depuis leur genèse.

### 4. Remarques par pages

---

#### 4.1 P.18-19 Régions et paroisses

La collecte générale pour le CSP diminue de 10% entre les comptes et le budget. La Cofin encourage tous les lieux d'Eglises, y compris les lieux phares, à être attentifs aux offrandes générales et souhaite que les officiants préparent consciencieusement les annonces de ces offrandes. Elle demande que l'EERV Flash donne pour chaque collecte générale un petit texte qui puisse être repris tel quel dans les cultes par les officiants.

#### 4.2 P.30-31 Lieux phares

Comme ces dernières années le lieu phare Saint-Laurent-Eglise manque de transparence et de rigueur financières. La Cofin est consciente des efforts du CS pour contrôler la gestion de ce lieu d'Eglise mais ne se satisfait pas de la situation.

#### 4.3 P.34-35 Service Santé et solidarité

La CoFin a demandé un descriptif de projet « maison de la diaconie ». Pour l'instant, le CS est en train de concevoir ce projet qui implique de nombreux partenaires, dont la Commune de Lausanne. Il reviendra vers le Synode pour décider du lancement de ce projet.

#### 4.4 P.36-37 Service Terre Nouvelle

La CoFin se réjouit de la vitalité de ce service. Elle tient à rappeler aux lieux d'Eglise l'importance des projets des organismes DM / EPER / PPP / TN. Les conseils sont très sollicités pour soutenir des petits projets locaux. Cela ne doit pas être fait au détriment de nos œuvres d'Eglises.

## 4.5 P. 42-43 Organismes – FEPS

La CoFin constate à nouveau une augmentation, certes modeste, de la contribution à la FEPS. Elle relève que celle-ci a passé de CHF 494'661 en 2006 à CHF 622'153 en 2016, soit une augmentation de 25%.

La CoFin demande au CS de donner mandat à la délégation vaudoise à la FEPS de faire baisser cette contribution.

## 4.6 P.48-49 Résultat hors-exploitation par nature des charges et produits

La Fondation Ogiz est en cours de dissolution. L'intégration du capital dans les comptes de l'EERV devrait soulager nos finances, ce dont la CoFin se réjouit.

Des mouvements de fonds non-budgétés ont été portés aux comptes. Certes, cela correspond à la directive du CS, mais la CoFin s'interroge si ces mouvements ne devraient pas faire l'objet de décisions du Synode.

## 5. Proposition de décision

---

La CoFin propose d'entrer en matière et d'adopter les comptes. Dès lors, elle soumet au vote la décision proposée par le CS :

Le synode approuve les comptes 2016 de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.
---

Premier, le 22 mai 2017

Denis Candaux, Président

